

FICHE D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT DU VIDE GRENIER DU 19 OCTOBRE 2025 à Le Bourg, ESPINASSE 63



COMITÉ DES FÊTES
Mairie d'Espinasse
Le Bourg, 63390 ESPINASSE

INSCRIPTION

Je soussigné(e)

Nom : Prénom:

Né(é) le : À Département : Ville :

Adresse :

CP : Ville :

Tel : Email :

Titulaire de la pièce d'identité N° :

Délivrée

le par

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant(e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L310-2 du code de commerce)
- de n'avoir participé qu'à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du code pénal)
- d' avoir pris connaissance du règlement (voir page 2) et l'accepter sans réserve

Prix de 3 € pour 3 mètres linéaires minimums et 1 € de plus pour chaque mètre linéaire supplémentaire.

Nombre de mètres linéaires souhaités :

Le règlement s'effectue le jour du vide grenier (19 octobre 2025) à l'organisation en espèces.

Fait à

.....le

Signature:

Les réservations seront effectives après réception de votre fiche d'inscription complétée et signée (jusqu'au 12 octobre 2025).

Retourner à : Comité des Fêtes, Mairie d'Espinasse, Le Bourg, 63390 Espinasse

La confirmation de votre inscription vous sera envoyée par email.

**IL EST INTERDIT DE S'INSTALLER SANS ACCORD DE L'ORGANISATEUR.
AUCUNE CIRCULATION DE VÉHICULES NE SERA ACCEPTÉE SUR LE SITE APRÈS
8H00.**



COMITÉ DES FÊTES
Mairie d'Espinasse
Le Bourg, 63390 ESPINASSE

RÈGLEMENT

1. Le comité des Fêtes est organisateur de vide grenier se tenant **Le Bourg à Espinasse le 19 octobre 2025** de 8h00 à 17h00.
2. Les **réservations** seront prises **jusqu'au 12 octobre** dans la mesure des places disponibles et sans obligations de la part des organisateurs.
3. Cette journée est ouverte aux particuliers. **Les professionnels ne sont pas acceptés**. Les organisateurs se prémunissent du droit de refuser une réservation s'ils le jugent nécessaire à la bonne tenue de la manifestation.
4. Les mineurs ne sont pas acceptés que accompagnés d'un adulte.
5. L'accueil des exposants débute à **6h00 et se termine au plus tard à 8h00**. Il serait apprécié par le Comité des Fêtes que les véhicules soient garés sur les places de stationnements qui seront mises à votre disposition en libre accès à la Salle des Fêtes d'Espinasse.
6. **Aucune circulation de véhicules ne sera acceptée sur le site de 8h00 à 17h00, sauf véhicules de secours**. Vous pouvez vous garer au parking de la Salle de Fêtes d'Espinasse.
7. Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être tenu responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. L'exposant s'engage à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits dangereux, armes...). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.
8. La vente d'animaux, ainsi que tous produits alimentaires sont strictement interdits. La vente d'armes blanches est interdites pour des raisons de sécurité.
9. Les objets qui resteront invendus ne devront **en aucun cas être abandonnés sur la chaussée** à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus ou à les mettre en décharge. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.

La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement sans restriction. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement pour son emplacement.